

Comment lit on un article du Code du Travail

Par **Lorella**, le **29/12/2016** à **19:49**

Bonjour

Tout d'un coup je m'interroge sur cette question.

Exemple : **Article L 1211-1**

Dit-on :

- mille deux cent onze tiret 1
- ou
- douze onze tiret 1

Merci pour votre aide.

Par **Herodote**, le **29/12/2016** à **20:00**

Bonsoir,

Je ne suis pas sûr qu'il existe une manière "officielle" de dire, et je pense que dans les deux cas vous serez comprise. Cela étant, j'ai plus souvent entendu "mille deux cent onze tiret un" que "douze onze tiret un", qui est sans doute plus simple et rapide, mais du "moins bon français".

Par ailleurs, cela concerne tous les codes et pas spécifiquement le code du travail.

Par **Camille**, le **29/12/2016** à **21:11**

Bonsoir,

On peut aussi dire "douze cent onze tiret un" comme on dirait "dix-neuf cent quatorze" ou "dix-neuf cent trente neuf".

Par **Lorella**, le **30/12/2016** à **10:22**

Merci à vous deux Herodote et Camille pour votre réponse rapide.

J'ai entendu de la part d'une personne qui n'a pas fait d'étude en droit dire (j'ai pris au hasard un article, mais elle le dit pour tous les articles) :

Article L mille deux cent onze alinéa 1

Pour moi tiret et alinéa, ce n'est pas la même chose.

Voici l'article en entier pour exemple :

Article L1211-1

Les dispositions du présent livre sont applicables aux employeurs de droit privé ainsi qu'à leurs salariés.

Elles sont également applicables au personnel des personnes publiques employé dans les conditions du droit privé, sous réserve des dispositions particulières ayant le même objet résultant du statut qui régit ce personnel.

Dans cet article il y a deux alinéas, n'est-ce pas ?

Par **marianne76**, le **30/12/2016 à 11:05**

Bonjour

[citation]Pour moi tiret et alinéa, ce n'est pas la même chose.[/citation]

Et vous avez entièrement raison

Vous avez bien ici l'article L 1211 tiret avec deux alinéas

[citation]Je ne suis pas sûr qu'il existe une manière "officielle" de dire, et je pense que dans les deux cas vous serez comprise.[/citation]

Je ne suis pas d'accord avec Hérodote ni avec Camille (pour une fois) il y a bien une manière habituelle de distinguer entre tiret et alinéa (on disait 1384 alinéa 1er du Code civil et non tiret 1) et si je prends l'article 1589 du Code civil l'utilisation du tiret ou de l'alinéa amène à des dispositions différentes.

Par **LACOUVE**, le **30/12/2016 à 11:10**

Assez d'accord avec Marianne.

C'est d'ailleurs pour ça que bon nombre de juristes s'insurgeaient de voir marqué aux journaux télévisés "Art.49-3" alors que c'est l'Article 49 alinéa 3 de la Constitution (à la rigueur 49.3).

On utilise en général le point pour les alinéas.

Ainsi, si on prends par exemple l'Art.221-2 du Code Pénal, qui compte 3 alinéas on

comprends:

Art.221-2.1; Art.221-2.2, Art.221-2.3 -> renvoyant à chaque alinéa.

Pour la numérotation à quatre chiffres, je te conseille de prendre l'habitude de la "vieille formulation":

- C'est plus joli et permet de distinguer avec d'autres chiffres
- Les professeurs préfèrent parfois (certains l'exigent à l'oral)
- Ca garde un semblant de "tradition"

Bon courage !

Par **marianne76**, le **30/12/2016** à **11:16**

Bonjour

Pour ma part je fais partie des vieux de la vieille qui reprend les étudiants effectivement .

Par **Lorella**, le **30/12/2016** à **11:55**

Merci à Marianne et Lacouve

Je résume

Article L 1211-1 = tiret 1

On fait référence à l'article entier

Article L 1211-1.1 = tiret 1 et alinéa 1

On fait référence seulement à l'alinéa 1 de l'article

En effet ça peut changer de sens si l'article comporte plusieurs alinéas.

La vieille formulation c'est quoi ? Mille deux cent onze ?

Par **LACOUVE**, le **30/12/2016** à **12:21**

Pour le tiret et alinéa c'est ça ;)

La "vieille formulation" (sympa pour les juristes qui l'utilisent ahah), c'est de dire "Douze cent onze tiret un, alinéa premier".

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2016** à **13:06**

Bonjour

Et pour l'article 239 bis AB II 3° alinéa 2 du CGI
on fait comment ?? [smile3]

Par **Camille**, le **30/12/2016** à **13:15**

Bonjour,

[citation]Je ne suis pas d'accord avec Hérodote ni avec Camille (pour une fois) il y a bien une manière habituelle de distinguer entre tiret et alinéa[/citation]

Où ai-je dit le contraire ? Moi, je n'ai pas parlé du cas des alinéas.

D'autant que la discussion portait sur la prononciation de l'article lui-même :

[citation]mille deux cent onze ou douze onze pour 1211[/citation]

Perso, jamais entendu parler d'une "nouvelle formulation".

Si on ne se base que sur le jargon des journalistes, on est mal barré...

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2016** à **13:20**

Bonjour



Effectivement Marianne semble s'être emmêlée les pinceaux

[smile3]

Par **Herodote**, le **30/12/2016** à **13:39**

Bonjour,

Je rejoins Camille, je n'ai pas mentionné les alinéas non plus qui ne figurait pas dans le message d'origine. Mais Marianne à parfaitement raison, on ne peut pas confondre les alinéas qui correspondent aux "différentes parties" d'un article alors que les "tirets" distinguent des articles différents, souvent rajoutés ultérieurement (pour éviter de modifier la numérotation générale des articles du code).

Je reviens sur ce que j'avais dit, à mon sens "douze onze tiret un" n'est pas vraiment correct, mais la version de Camille "douze cent onze tiret un" est du bon français. Il ne s'agit

cependant là que de considérations grammaticales et non juridiques.

PS : Le CGI est un foutoir sans nom !!!

Par **marianne76**, le **30/12/2016 à 13:39**

Voilà ce que c'est que de vouloir peaufiner
j'avais dans un premier temps visé uniquement Hérodote et je maintiens ce que j'ai dit et j'ai
ensuite bêtement rajouté Camille sans le relire
Donc effectivement la réponse de Camille n'est pas critiquable
je vais donc l'enlever de ma réponse et je maintiens le reste na

Par **Herodote**, le **30/12/2016 à 13:41**

Re-bonjour,

Je ne vois pas pourquoi je suis visé ? Encore une fois, il n'est pas fait mention d'alinéas dans
le premier message ? Je distinguais seulement les deux propositions de lecture.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2016 à 14:06**

Bonjour

Oui c'est vrai, j'ai relu le message d'Hérodote et lui non plus n'a pas fait ce que reproche
Marianne ...

Par **marianne76**, le **30/12/2016 à 14:11**

Bonjour

Je suis complètement à la ramasse [smile33]

Voilà ce que c'est que de lire trop vite : Lorella remerciait Hérodote et Camille et rajoutait

[citation]Article L mille deux cent onze alinéa 1

Pour moi tiret et alinéa, ce n'est pas la même chose.

[/citation]

J'en ai conclu sans vérifier que c'est ce qu'ils avaient dit, je mérite des baffes et présente mes
excuses tant à Camille qu'à Hérodote

Je finis mal l'année je devrais prendre ma retraite [smile7]

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2016** à **14:28**

Bonjour

Comme on dit : "une tisane et au lit !" [smile4]

Par **marianne76**, le **30/12/2016** à **14:46**

[smile31][smile31][smile31]

Par **Camille**, le **30/12/2016** à **14:53**

Bjr,

Boudiou ! En période de fêtes, avec modération, le champagne !



[citation]Je finis mal l'année je devrais prendre ma retraite[/citation]

Moi, c'est déjà fait...

[smile4]

Par **Lorella**, le **30/12/2016** à **14:56**

Bon ok ça marche. Merci à vous pour vos éclaircissements.

On apprend tous les jours, dans tous les domaines et c'est ce qui me motive dans la vie.

Bonne fin d'année à vous et peut-être à l'année prochaine.

En attendant je vous présente mes meilleurs voeux, réussite dans vos projets, bonheur et santé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2016** à **15:09**

Bonjour

Merci je souhaite également de bonne fêtes à tous nos membres.

Et comme le dit Camille ne faites pas trop d'excès



J'en profite pour faire un petit point sécurité routière. **Ne prenez pas le volant, si vous avez bu. Assurez vous que la personne qui doit conduire est sobre. Si vous avez des invités qui ne sont pas en état de repartir, laissez les dormir chez vous**

Par **marianne76**, le **30/12/2016** à **15:17**

Bonjour

Moi des excès ? Je suis dans mon état normal , pauvres étudiants [smile9]

Trèves de plaisanteries je souhaite aussi de très bonnes fêtes à tout le monde